

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 21 février 2024

MALADIE RÉNALE CHRONIQUE

Mobilisation des acteurs pour améliorer la prise en charge des patients

La maladie rénale chronique (MRC) une maladie grave et souvent silencieuse

La maladie rénale chronique résulte de la destruction lente et progressive des reins. Les deux principales causes de la maladie rénale chronique sont le diabète et l'hypertension artérielle, pathologies particulièrement fréquentes en Martinique. Les patients diabétiques et/ou hypertendus doivent donc se faire surveiller régulièrement leur fonction rénale en lien avec leur médecin traitant, d'autant que la MRC n'est le plus souvent pas douloureuse. Au stade ultime de la maladie, la destruction des reins entraîne la mort du patient si aucun traitement n'est appliqué.

En Martinique, chaque année, une centaine de patients arrivent à ce stade de la maladie. Il s'agit d'un véritable enjeu de santé publique et l'ARS en a fait une priorité sur la période 2023-2027 dans son Projet Régional de Santé 3^{ème} génération. **A ce jour, deux traitements sont possibles :**

- **la dialyse**, qui assure artificiellement l'élimination des déchets transportés par le sang (épuration du sang). Quatre structures de dialyse existent en Martinique : ATIR, CHUM , ETEER , STEER.
- **la greffe ou transplantation rénale**, qui consiste à implanter chez le patient receveur un rein prélevé chez une personne décédée (principalement d'une mort cérébrale) ou chez une personne vivante (donneur vivant), notamment de sa famille.

En Martinique, environ la moitié des habitants sont opposés au prélèvement d'organes de leur proche après une mort cérébrale souvent par faute d'information mais aussi pour d'autres raisons plus personnelles. Cette situation crée une pénurie relative de greffons qui pénalise les patients qui ont besoin d'une greffe de rein.

Un premier comité régional Maladie Rénale Chronique dans le cadre du PRS

Sur invitation de l'ARS, les 4 structures de dialyse de Martinique, la présidente de l'URML, la présidente de l'URPS biologistes, les associations de patients (France Rein , France Assos Santé), l'Agence de Biomédecine, la coordination hospitalière de prélèvement du CHUM, la cellule d'appui au réseau Rein, l'Assurance Maladie et l'ARS se sont réunies ce mardi 20 février à l'ARS en comité régional MRC pour partager les constats et identifier les pistes d'amélioration de la situation des patients martiniquais souffrant de cette pathologie.

Il s'agit en particulier de l'inscription des patients martiniquais sur la liste d'attente pour la greffe. Chaque fois que c'est possible, en effet, les néphrologues privilégient la greffe rénale par rapport à la dialyse, pour assurer des meilleures conditions de vie aux patients et ainsi une durée de vie bien supérieure.

Une première action concrète : faciliter le transport des candidats à la greffe

Parmi ces pistes d'amélioration, figure la facilitation du transport du patient vers un centre de greffe. Pour les Antilles et la Guyane, le centre de transplantation est implanté en Guadeloupe. En Martinique, les patients doivent donc se déplacer en Guadeloupe ou dans un centre hospitalier de l'hexagone. Jusqu'à ce jour, les patients appelés pour bénéficier d'une greffe rénale étaient souvent obligés de faire l'avance des frais pour le billet d'avion.

A l'issue de ce comité, une convention régionale pour la prise en charge des frais de transport des patients appelés pour une greffe de rein (en Guadeloupe ou dans l'hexagone) a été signée entre les 4 structures de dialyse, les 3 compagnies aériennes (Air Caraïbes, Air France, Corsair), l'ARS et l'Assurance Maladie (CGSS et DCGDR).

Cette convention permettra une prise en charge directe par la CGSS des billets d'avion pour ces patients, sans qu'ils aient à faire l'avance des frais.

Contact presse :

Cellule communication : ars-martinique-communication@ars.sante.fr - 0696822475